



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 JANVIER 2024 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 16 janvier 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

01-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 4 décembre 2023

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

02-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 18 décembre 2023 (extraordinaire – budget)

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

03-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

5. Adoption du procès-verbal – 18 décembre 2023 (extraordinaire)

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

04-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

6. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, fait un suivi concernant la collecte des matières organiques 2023. C'est un total de 176.86 tonnes de matières organiques qui ont été collectées dans les bacs bruns au courant des mois de juillet à décembre 2023. Félicitations à tous!

7. Suivi de la direction générale

Aucun suivi n'est effectué par la direction générale.

8. Correspondances diverses

La municipalité a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de remerciement du Club Magny-Gym pour le remboursement des frais non-résidents
- Lettre du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière pour une demande de don pour les prix de fin d'année 2024

GESTION ET ADMINISTRATION

9. Adoption du règlement # 301-2024 de taxation 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;



ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

05-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 301-2024 de taxation 2024.

10. Adoption du règlement # 302-2024 de tarification 2024

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que « [...] toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification »;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un règlement concernant la tarification de divers services, activités et événements pour l'année 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

06-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 302-2024 de tarification 2024.

11. Dépôt de la liste des comptes à recevoir

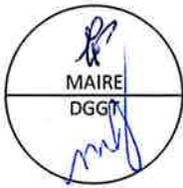
La liste des comptes à recevoir en date du 8 janvier 2024 est déposée à la présente séance par Mme Marie Joannisse.

12. Autorisation de versement des soutiens financiers 2024 pour les bibliothèques municipales

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet verse annuellement un soutien financier à chacune des trois bibliothèques situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

07-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le versement de soutiens financiers pour l'année 2024 aux trois bibliothèques situées sur son territoire, et ce, de la façon suivante :



Bibliothèques	2024
Léon-Laberge	8 637 \$
Jean-Paul Bourque	10 896 \$
Lamartine	12 124 \$
Total	31 657 \$

13. Autorisation de renouvellement des adhésions pour 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet adhère à plusieurs associations annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

08-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet préapprouve le renouvellement des adhésions 2024 proposées pour un montant de 11 213.00 \$ plus taxes applicables pour certaines adhésions, et ce, de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
Association des camps du Québec	180.00 \$*
Association des directeurs municipaux du Québec	495.00 \$*
Association des plus beaux villages du Québec	3 027.00 \$
Association québécoise du loisir municipal	375.00 \$*
Chambre de commerce de Kamouraska-L'Islet	250.00 \$
Chambre de commerce de Montmagny	250.00 \$*
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	380.00 \$*
École Destroismaisons	60.00 \$
Espace MUNI	85.00 \$*
Fédération québécoise des municipalités	4 147.85 \$*
Société de sauvetage	229.95 \$*
Tourisme Chaudière-Appalaches – Municipalité	758.20 \$*
Tourisme Chaudière-Appalaches – Sable et Glace	325.00 \$*
Tourisme Chaudière-Appalaches – Parc du Havre	325.00 \$*
Tourisme Chaudière-Appalaches - Camping	325.00 \$*
Total	11 213.00 \$

*plus taxes

14. Dépôt du rapport 2023 du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

Madame Marie Joannisse dépose le rapport annuel 2023 du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables à la présente séance.

15. Adoption du budget 2024 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le budget 2024 pour l'Office régional d'habitation de L'Islet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter ledit budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



09-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte, tel que présenté, le budget 2024 pour l'Office régional d'habitation de L'Islet.

16. Appui au Journal L'Oie Blanche et au Journal Le Placoteux pour leurs démarches de distribution alternative

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Éric Maltais, directeur du Journal L'Oie Blanche, afin d'informer et de sensibiliser les maires au sujet de la Loi C-18 du gouvernement canadien (concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada) en lien avec une redistribution équitable des revenus publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE lesdites compagnies internationales s'accaparent de plus de 80 % des revenus publicitaires, affectant ainsi la rentabilité des médias canadiens, donc de nos médias régionaux;

CONSIDÉRANT QUE nos journaux régionaux (L'Oie Blanche et Le Placoteux) sont des outils importants en contribution à notre développement régional pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la décision annoncée de TC Média (Transcontinental S.E.N.C.) de cesser la distribution de son PUBLISAC sur le territoire de la MRC de L'Islet après le 13 février 2024, faisant en sorte que nos journaux régionaux se retrouveront ainsi sans leur distributeur, devant trouver une alternative qui sera beaucoup plus dispendieuse et qui rendra impossible la distribution porte-à-porte telle qu'elle s'effectue actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Journal L'Oie Blanche et le Journal Le Placoteux sont parmi les plus importants véhicules publicitaires pour l'ensemble des gens d'affaires de la région en raison de la distribution de 24 000 et 18 000 exemplaires respectivement et qu'ils devront acheter de nombreux équipements s'ils doivent développer leur propre réseau de distribution, donc des investissements importants;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre de citoyens n'auront plus accès au service de circulaires des commerçants puisque le nouveau produit mis en marché par TC Média (Transcontinental S.E.N.C.), qui s'appelle RADDAR et sera distribué par Postes Canada, ne rejoindra pas tous les foyers sur le territoire et qu'il est important que tous les foyers du territoire puissent recevoir ces informations;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada peut représenter une solution alternative intéressante pour lesdits journaux, mais que les coûts exorbitants entraîneront un problème budgétaire majeur affectant la rentabilité des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canada, ministère ayant la gouvernance de Postes Canada, pourrait soutenir les médias régionaux par le biais d'un programme spécial, qu'il s'agisse d'un prix préférentiel, ou encore d'une subvention ponctuelle pouvant couvrir les frais excédentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

010-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie le Journal L'Oie Blanche et le Journal Le Placoteux dans leurs démarches de distribution alternative;

QUE des démarches soient également effectuées auprès du député fédéral Bernard Généreux afin qu'il fasse des représentations auprès de la ministre Mélanie Joly et de Patrimoine Canada dans le but de créer un programme visant à combler l'écart de coût actuel en rapport avec le fournisseur futur, permettant ainsi à la population de notre territoire d'avoir accès aux journaux locaux.



URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

17. Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède au renouvellement des membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE M. Yvon Langlois, M. François Castonguay et Mme Marie-Claude Hamel se montrent disposés à renouveler leur mandat pour un autre deux (2) ans;

ATTENDU QUE M. Pascal Bernier et M. André Blanchet siègent sur le CCU à titre de membres du conseil;

ATTENDU QUE M. Yvon Langlois se montre disposé à assurer la présidence au CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

011-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet nomme les membres et officialise les mandats du CCU tel qu'indiqué :

Membre du CCU	No de siège	Expiration du mandat
M. Yvon Langlois	1	31 décembre 2025 Président du CCU
M. Michel Laterreur	2	31 décembre 2024
M. François Castonguay	3	31 décembre 2025
M. Sébastien Bilodeau	4	31 décembre 2024
Mme Marie-Claude Hamel	5	31 décembre 2025
M. Étienne Kirouac	6	31 décembre 2024
M. Pascal Bernier	7	Mandat du conseil
M. André Blanchet	8	Mandat du conseil

18. Demande à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 633 436 et 3 633 437

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les lots 3 633 436 et 3 633 437;

ATTENDU QUE la demande vise à ce que la propriétaire soit autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à procéder à la vente desdits lots séparément ainsi qu'à utiliser ces lots à des fins autres que l'agriculture, soit pour des utilisations résidentielles futures;

ATTENDU QUE les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ont été aménagés dans ce secteur en 2017, suite à l'adoption du règlement # 205-2017 le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

012-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les lots 3 633 436 et 3 633 437, présentée par Mme Gabrielle Samson pour Mme Céline Pelletier.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Projet d'organisation de la Course des Pionniers

ATTENDU QUE la dix-neuvième et dernière édition de la Course des Pionniers a eu lieu en 2018;

ATTENDU QUE cet événement était apprécié par plusieurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une offre d'organisation de la Course des Pionniers;

ATTENDU QUE les organisatrices souhaitent, si le projet est accepté par la Municipalité, obtenir de l'aide pour être guidées afin d'assurer l'événement. Elles auraient, entre autres, besoin d'une aide financière, de commanditaires, de bénévoles, de services de soins, d'encadrement à vélo, ainsi que de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

013-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet d'organisation de la Course des Pionniers;

QUE la Municipalité de L'Islet appuiera les organisatrices lors de l'organisation de l'événement;

QUE la sécurité de l'événement se fera par le service de la sécurité incendie de la Municipalité;

QUE la Municipalité de L'Islet octroie une aide financière de l'ordre de 400 \$ pour l'événement.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

20. Octroi de contrat pour l'acquisition d'une camionnette de services

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite acquérir une camionnette de services;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation et que l'octroi de contrat se fait par une grille d'évaluation (avec pointages);

ATTENDU QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a reçu 3 soumissions :

Soumissionnaires	Montants soumissionnés (sans taxes applicables)
Fréchette Ford	56 113.84 \$
L'Islet Chrysler	54 940.50 \$
Thibault GM Montmagny	54 994.50 \$

ATTENDU QUE les compagnies *L'Islet Chrysler* et *Thibault GM Montmagny* sont arrivés à égalité lors du calcul du pointage de la grille d'évaluation;

ATTENDU QUE lesdites compagnies ont accepté que la municipalité procède à un tirage au sort afin de déterminer la compagnie qui aura le contrat;

ATTENDU QUE le tirage au sort a été effectué par Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, ainsi que par M. Bruno Chouinard, directeur des infrastructures, avec la présence en vidéoconférence des représentants des deux compagnies;

ATTENDU QUE la compagnie *Thibault GM Montmagny* a gagné le tirage au sort;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

014-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'acquisition d'une camionnette de services à la compagnie *Thibault GM Montmagny* pour la somme de 54 994.50 \$ plus taxes.

21. Demande de permis d'intervention pour 2024 au ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2024, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

015-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme M. Bruno Chouinard, directeur des infrastructures, ainsi que Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

22. Autorisation de paiement de facture pour des travaux d'aménagement d'une entrée de services

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture concernant des travaux d'aménagement d'une entrée de services sur le chemin Lamartine Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à la majorité des membres du conseil présents :

016-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 1242 de *Fruits & légumes RG inc.* concernant des travaux d'aménagement d'une entrée de services, et ce, pour la somme de 10 419.43 \$ plus taxes;

QUE le paiement de la facture se fera à même le poste comptable *Entretien réseau aqueduc.*



PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

Nil.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

Nil.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Adoption du règlement # 303-2024 concernant la prévention des incendies

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se doter d'un règlement visant la prévention des incendies;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet suggère l'adoption d'un tel règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' le projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

017-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 303-2024 concernant la prévention des incendies.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

24. Aucun point.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

25. Demande de soutien financier de la *Popote roulante L'Islet*

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de soutien financier de la part de la *Popote roulante L'Islet* dans le but de poursuivre leurs services auprès des bénéficiaires, de bien reconnaître et de fidéliser les bénévoles ainsi que de faire davantage;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2024 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



018-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie un soutien financier de 400 \$ à la *Popote roulante L'Islet*;

QUE ce soutien financier sera versé en avril prochain.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

26. Dépôt des deux états financiers comparatifs – décembre 2023

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

27. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – décembre 2023 (2^e partie)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

019-01-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 156 883.80 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

28. Période de questions / réponses

M. René Couillard félicite la municipalité pour les travaux effectués à l'automne dans le chemin des Boisés.

M. Couillard mentionne que la lumière de la citerne # 6 ne fonctionne plus. L'information a été prise en note.

M. Remi Saint-Laurent, résidant du 2, rue Municipale, demande des explications sur le déneigement de la rue où il réside (rue privée). Des discussions ont lieu lors de la séance avec M. Saint-Laurent ainsi que le directeur des infrastructures, M. Bruno Chouinard, et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Marie Joannisse. Il est entendu qu'une nouvelle rencontre aura lieu avec les propriétaires et résidents de la rue.

M. Gilbert Lemieux mentionne que lorsqu'il y a des problèmes avec, par exemple, une clôture mitoyenne, un conciliateur-arbitre peut venir pour régler le tout. Mme Marie Joannisse mentionne que dans le cas du déneigement de la rue Municipale, le conciliateur-arbitre ne peut pas s'en mêler.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 05 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Marie Joannisse, greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire